

CHARTRE DE PRÊT DES LISEUSES

Conditions générales

Le prêt des liseuses numériques est réservé aux **usagers** du réseau de lecture publique de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, détenteurs d'un **abonnement** en cours de validité. L'utilisation de ce service implique l'acceptation de la charte de prêt. Celle-ci sera signée par l'utilisateur lors du premier emprunt et conservée à la médiathèque. Un autre exemplaire sera mis à disposition dans le coffret contenant la liseuse. Pour les mineurs, la charte sera signée par leur responsable légal.



La liseuse est placée sous la responsabilité de l'emprunteur pendant toute la durée du prêt et jusqu'à vérification du matériel et configuration par les bibliothécaires. La responsabilité civile de l'emprunteur pourra être engagée en cas de **perte, de vol ou de détérioration** du matériel.

En cas de **non restitution** de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte, vol, ou détérioration, l'emprunteur s'engage à **remplacer** ou **rembourser** l'appareil. Il s'engage également à **remplacer le câble USB** si celui-ci est manquant ou détérioré.

Remboursement forfaitaire d'une liseuse : **100 €** (règlement intérieur du réseau de lecture publique de la CA TLP).

Conditions d'utilisation

Le prêt

Un seul prêt de liseuse par carte est possible.

Le prêt est d'une durée de 3 semaines non renouvelable.

Le prêt concerne un dispositif comprenant :

- une liseuse Kobo Aura dans sa boîte d'origine
- un câble USB
- la charte de prêt
- un mode d'emploi
- un catalogue

Le contenu de la boîte est vérifié au moment du prêt en présence de l'utilisateur.

La réservation

Toute liseuse faisant l'objet d'un emprunt par un autre usager peut être réservée en s'adressant aux bibliothécaires.

Le retour

Le retour doit se faire à la bibliothèque d'emprunt, directement auprès des bibliothécaires.

Le retour s'effectue en deux temps :

- dans un premier temps, le bibliothécaire vérifie en présence de l'utilisateur que tous les éléments matériels sont restitués,
- puis il vérifie en bureau que la configuration de la liseuse n'a pas été modifiée, afin de valider le retour.

Au moment du retour, les usagers sont invités à remettre aux bibliothécaires le questionnaire fourni avec la liseuse, dûment rempli. Il permettra à l'équipe des bibliothécaires de mieux connaître son public, ses usages et ses attentes.

Tout délai de retour non respecté entraîne un retard dans l'ensemble des réservations, et par conséquent, pénalise l'ensemble des usagers.

Éléments techniques

L'emprunteur n'est pas autorisé à intervenir techniquement sur les liseuses mises à disposition par la bibliothèque.

En cas de problème concernant leur fonctionnement, l'emprunteur s'engage à contacter les bibliothécaires en se rendant à la bibliothèque d'emprunt, par téléphone au 05.62.53.82.86., ou par mail :

numerique@agglo-tlp.fr

La présente charte est évolutive.

En utilisant ce service, je m'engage à :

**Respecter les règles de prêt, retour et réservations.
Restituer la liseuse en l'état (support et contenu).
Respecter les préconisations techniques.**



Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte.

Prénom/ Nom de l'emprunteur :

Prénom/ Nom du Parent ou représentant légal pour les mineurs
emprunteurs :

N°adhérent :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :
